

L'an deux mil dix-sept et le lundi vingt-cinq septembre 2017 à vingt heures trente, le Conseil municipal de Montredon-Labessonnié, convoqué le dix-neuf septembre 2017, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Étaient présents : M. CHAMAYOU, M. TESSEYRE, Mme MAURIE, M. PATTE de DUFOURCQ, Mme BERNOU, M. COMBELLES, M. MARTINEZ, Mme ASSÉMAT, M. BRU, Mme ALIBERT, M. ROUQUIÉ.

Excusés représentés : M. BAÏSSE (représenté par Mme BERNOU), Mme ROUMÉGOUS (représentée par Mme MAURIE), M. COMBES (représenté par M. MARTINEZ).

Absents : Mme ROBERT, Mme SALVAYRE, Mme HUET, Mme RÉGY, M. AUGÉ.

Mme BERNOU Virginie a été nommée Secrétaire de Séance.

Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 24 juillet 2017, transmis par courriel, est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour :

- 1 – Rénovation du Moulin de Lafargue choix des entreprises pour les lots N°1A et N°1B après négociation ;*
- 2 – Marché public : Accès handicapés Mairie ;*
- 3 – Subventions associations 2° tranche ;*
- 4 – Délibération modificative DM N°A2/2017;*
- 5 – Tarifs gîtes 2018 ;*
- 6 – Tarif ménage au départ du locataire de 40 € (obligatoire sur toutes les nouvelles conventions de location d'urgence) pour les logements N°9 et N°11 ;*
- 7 – Tarif loyer logement 8 Grand'Rue ;*
- 8 – Tarif garderie des Fournials ;*
- 9 – Prise en charge par la commune des frais d'avocat (dossier 3CT) ;*
- 10 – Délibération fixant les indemnités d'astreinte et de permanence des agents des services techniques à compter du 01/10/2017 ;*
- 11 – Prise en charge de la facture du feu de la St Jean ;*
- 12 – Location des terres et bâtiments agricoles modalités et tarifs ;*
- 13 – Questions diverses.*

1- Moulin de Lafargue – Choix des entreprises pour les lots N°1A et 1B – après négociations.

Monsieur Jean MARTINEZ, Élu en charge des Marchés Publics, rappelle au Conseil Municipal la délibération prise lors du Conseil Municipal du 24 juillet dernier concernant les lots N°1A et 1B ; il avait été stipulé que Conseil Municipal délibèrerai, à la prochaine séance, sur le montant des lots N°1A et 1B.

Monsieur Martinez présente ensuite les nouvelles propositions reçues pour chaque lot :

LOTS N°	ENTREPRISES	Proposition avant négociation	Proposition après négociation
1A	MP CONSTRUCTION	5 610,00 € HT	4 110,00 € HT
1B	MP CONSTRUCTION	8 950,00 € HT	7 450,00 € HT

Il précise que le coût total définitif du marché est de 166 958,17 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de retenir la proposition de l'entreprise MP CONSTRUCTION.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accède à la requête de Monsieur Le Maire comme ci-dessus.

Monsieur le Maire ajoute qu'une garantie de 5% soit retenue sur toutes les factures et que le solde soit versé à la conformité des travaux.

2a- Accès handicapés Mairie – Choix des entreprises -

Monsieur Jean MARTINEZ, Élu en charge des Marchés Publics, expose au Conseil Municipal le compte rendu de la Commission d'Appel d'Offre, du 6 mars 2017, dont l'ordre du jour portait sur le choix des entreprises.

Monsieur MARTINEZ énumère les critères de choix :

- les garanties professionnelles et financières ;
- les délais d'exécution ;
- la valeur technique de l'offre ;
- les prix des prestations : pour les entreprises qui se sont positionnée sur plusieurs lots : analyse du prix sur la globalité des lots afin de limiter le nombre d'entreprises sur le chantier ;
- l'éloignement ;
- la visite de chantier.

Monsieur Martinez présente ensuite les propositions reçues pour chaque lot et les lots retenus.

Le coût total du marché est de 42 439,07 € HT soit 50 926,89 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- de retenir les entreprises suivantes :

LOTS N°	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	Ets CALVET Christian	16 186,62 €	19 423,94 €
2	Ets CALVET Christian	3 876,29 €	4 651,55 €
3	Ets CALVET Christian	13 183,58 €	15 820,30 €
4	SARL DURAND	3 957,00 €	4 748,40 €
5	SARL DURAND	2 452,58 €	2 943,10 €
6	RS PLOMBELEC	289,00 €	346,80 €
7	RS PLOMBELEC	2 494,00 €	2 992,80 €

- de l'autoriser à faire toutes les démarches nécessaires afin de débiter les travaux dans les plus brefs délais.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accède à la requête de Monsieur Le Maire comme ci-dessus.

2b- Finalisation du choix des entreprises : additif à la délibération du 23/01/2017 relative au programme mise aux normes accessibilité personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 23 janvier 2017 concernant le programme « mise aux normes accessibilité personnes handicapées ou à mobilité réduite ».

Suite à l'approbation par le Conseil Municipal du compte rendu de la Commission d'Appel d'Offre du 6 mars 2017, il convient de réajuster le montant des travaux de mise aux normes qui avait été validé le 23 janvier dernier.

Le coût initial du montant des travaux était fixé à 44 514 € Hors Taxes soit 53 416,80 € T.T.C or après la validation du choix des entreprises ce montant s'élève à 42 439,07 € HT soit 50 926,89 € TTC.

En conséquence, ces devis et factures seront présentés pour les demandes de subventions DETR et auprès du Conseil Départemental du Tarn.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accède à la requête de Monsieur Le Maire comme ci-dessus.

3a- Subventions de fonctionnement aux associations 2017 – 2^e tranche

Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ, Adjoint au Maire en charge du secteur associatif culturel, rappelle à l'Assemblée la délibération du 27 mars 2017 par laquelle le Conseil Municipal avait adopté le versement de la première tranche des subventions de fonctionnement 2017 aux associations de la Commune. Il convient aujourd'hui d'adopter les montants de la 2^{ème} tranche pour les associations ayant rempli les conditions et notamment la présentation des rapports financier et moral de 2016 et du budget prévisionnel pour 2017. Ils sont ainsi proposés pour les associations culturelles :

A.M.A.C.C. (cinéma)	950,00 €
A.S.P.E.R.	150,00 €
Au Bonheur des Cloches dal Salclaset	200,00 €
Génération Mouvement	350,00 €
A.D.M.R.	400,00 €
Comité des Fêtes Montredon	850,00 €
Comité des Fêtes Les Fournials	150,00 €
P.E.G.A.A.S.E.	600,00 €
Association Eclaireurs	500,00 €
Total 1 Associations Culturelles	4.150,00 €

Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ stipule que le montant annuel des subventions accordées aux associations culturelles s'élève à 9 700 €.

Madame Virginie BERNOU, Adjointe au Maire, présente les propositions d'attribution de la 2^{ème} tranche pour les associations sportives :

A.S.M. Football	900,00 €
Association Multisports Montredonnaise	500,00 €
Etrier Montredonnais	250,00 €
Judo Club Montredonnais	600,00 €
Les Archers Montredonnais	300,00 €
Montredon Country Club	300,00 €
Olympique Montredonnais XV	1.300,00 €
Planète Danse	250,00 €
Club Volley Montredonnais	200,00 €
Total 2 Associations Sportives	4.600,00 €

Totaux 1 + 2 **8.750,00 €**

Monsieur le Maire souhaite que les Présidents d'associations ne prennent pas part au vote. Messieurs Dominique PATTE de DUFOURCQ, Jean MARTINEZ et Christian ROUQUIÉ s'abstiennent.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Pour 10 – Abstentions : 4, ADOPTE les montants des subventions de fonctionnement aux associations culturelles et sportives 2^{ème} tranche 2017 tels que définis ci-dessus ;
CHARGE Monsieur le Maire d'en effectuer les mandatements sur l'article 011 657 4 - *Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé* du budget général.

3b- Subventions exceptionnelle n°2/2017

Madame Virginie BERNOU, Adjointe au Maire, en charge du secteur associatif sportif, informe l'Assemblée qu'il conviendrait d'attribuer, à titre exceptionnel, pour les associations OM XV, A.S.M. Football et Association Multisport Montredonnaise, une subvention exceptionnelle dans le cadre des résultats sportifs obtenus.

Madame Virginie BERNOU, rappelle au Conseil Municipal ces résultats :

- OM XV : champion Midi-Pyrénées et montée en promotion d'honneur ;
- A.S.M. Football : finaliste du challenge Pierre Trouche ;
- Association Multisport Montredonnaise : sélection en équipe France junior sur 10 km pour l'une des athlètes.

Madame Virginie BERNOU propose d'attribuer 100 € de subvention à chacune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 100,00 €, en soutien aux associations OM XV, AS Montredon et Association Multisport Montredonnaise.

4- Réaffectation programmes d'investissements et articles : DM N°A2/2017

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer une régularisation sur le budget Communal 2017. Cette modification est liée aux travaux de mise au norme du stade municipal, d'une centrale hydrolique pour le tracteur ainsi que des rénovations de bâtiments.

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	21578	514			ACHAT CENTRALE HYDRAULIQUE TRACTEUR	5 000,00
23	2313	509			AMENAGEMENT SECURITE STADE	15 000,00
23	2313	498			G.R. BAT. CNAUX 2017	6 000,00
Total						26 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	21758	514			ACHAT CENTRALE HYDRAULIQUE TRACTEUR	-5 000,00
21	21318	476			TOUR LE NAUTONNIER	-15 000,00
23	2313	485			ECONOMIES ENERGIE THERMIQUE BAT CNAUX	-1 000,00
23	2313	464			MISE CONFORMITE PLANETARIUM	-1 000,00
23	2313	508			LGT 8 GD RUE	-1 000,00
23	2313	507			LGT RUE DU GLOBE	-3 000,00
Total						-26 000,00

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les modifications proposées par Monsieur le Maire.

5- Tarifs saison 2018 des gîtes communaux

Madame Sophie ALIBERT, Conseillère municipale en charge du dossier, propose à l'Assemblée de reconduire pour la saison 2018 les tarifs 2017 des gîtes communaux, à savoir :

	2017 pour mémoire	proposition 2018	saison
Basse Saison (location à la semaine) : (du 16/12/2017 au 22/12/17; du 06/01/2018 au 30/01/2018 ; du 29/09/18 au 19/10/18 ; du 03/11/18 au 21/12/18)	250,00 €	250,00 €	
Moyenne Saison (location à la semaine) : (du 23/12/17 au 05/01/18 ; du 31/03/18 au 01/06/18 ; du 20/10/18 au 02/11/18)	330,00 €	330,00 €	
Moyenne Saison « Piscine » (location à la semaine) : (du 02/06/18 au 06/07/18 ; du 01/09/18 au 28/09/18) ;	330,00 €	330,00 €	
Haute Saison (location à la semaine) : (du 07/07/18 au 03/08/18 ; du 25/08/18 au 31/08/2018)	410,00 €	410,00 €	
Super Saison (location à la semaine) : (du 04/08/18 au 24/08/18)	410,00 €	410,00 €	
Location week-end (hors haute saison et super saison)	120,00 €	120,00 €	
Location 1 nuitée (hors haute saison et super saison)	60,00 €	60,00 €	
Nuitée planétarium (groupes)	28,00 €	28,00 €	
Location de box cheval (par box) (haras – paille et foin inclus)	13,00 €	13,00 €	
Locations et services			
- draps (la paire)	14,00 €	14,00 €	
- ménage (forfait)	45,00 €	45,00 €	

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- retient la proposition du rapporteur de ne pas augmenter les tarifs des gîtes communaux et approuve les tarifs saison 2018 tels que présentés ci-dessus, valables du 23 décembre 2017 au 31 décembre 2018.

6- Tarif ménage logement N°9 et N°11 avenue des Docteurs Lavergne

Madame Sophie ALIBERT, Conseillère Municipale, expose à l'Assemblée que la Commune a été amenée plusieurs fois à reloger des administrés dans les logements N°9 et N°11 sis avenue des Docteurs Lavergne. Compte tenu de la nécessité d'intervention du personnel communal pour effectuer le ménage après chaque location, Madame Sophie ALIBERT propose au Conseil Municipal de mettre en place forfait ménage, au départ du locataire, au tarif de 40 € applicable jusqu'au 31/12/2017.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir la proposition de Monsieur le Maire,
- mandate Monsieur le Maire pour mettre en place forfait ménage, au départ du locataire, pour les logements N°9 et N°11 sis avenue des Docteurs Lavergne, au tarif de 40 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette mise en place.

7- Montant du loyer du logement sis 8 Grand'Rue

Madame Sophie ALIBERT, Conseillère Municipale informe l'assemblée la nécessité de mettre en location le logement communal situé au 8 Grand'Rue et qu'il convient d'établir un tarif de location.

Madame Sophie ALIBERT propose un loyer mensuel de 300 € et 30 € de provision mensuelle de

charges (eau, assainissement et ordures ménagères) soit un loyer de 330 € charges comprises.

Elle précise que :

- le montant du loyer annuel sera révisé en fonction l'indice des loyers. Madame Sophie ALIBERT propose que ce tarif soit applicable jusqu'au 31/12/2017 ;
- Les charges locatives concernent les charges légalement récupérables par le bailleur. Les charges seront régularisées annuellement, état au 1^{er} novembre de chaque année sur présentation d'un état récapitulatif.
- Le branchement électrique devra être demandé au fournisseur d'énergie par le locataire.

Le Conseil, après avoir délibéré à l'unanimité:

. **DECIDE** : de mettre en location le logement sis 8 Grand'Rue.

. **PRECISE** que :

- le loyer s'élèvera à la somme de 300 € ;
- le montant du loyer sera revalorisé annuellement en fonction de l'index des loyers ;
- le montant de provision de charges récupérables (eau et ordures ménagères) sera de 30 € ;
- le montant des charges eau et ordures ménagères sera régularisé annuellement, état au 1^{er} novembre de chaque année sur présentation d'un état récapitulatif.

. **AUTORISE** Monsieur le Maire à :

- proposer le logement à la location ;
- signer tout document utile afférent à ce dossier.

8- Garderie de l'École « Les Fournials » : tarif 2017-2018

Madame Virginie BERNOU, Adjointe au Maire, Éluée déléguée aux affaires scolaires, rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 27 juin 2016 par laquelle le Conseil municipal avait fixé le tarif annuel de la garderie à l'école Les Fournials à 75,00 € par enfant.

Monsieur le Maire, propose de maintenir le tarif actuel soit 75 € par enfant et par an pour l'année scolaire 2017-2018.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de Monsieur le Maire de maintenir à 75 € (soixante-quinze euros) par an et par enfant le tarif de la garderie de l'école Les Fournials, valable du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018 et payable à la fin de l'année scolaire.

9- Prise en charge des frais d'avocat pour commentaire diffamatoire et injurieux

Cabinet LABRY – Toulouse

Monsieur le Maire présente succinctement au Conseil Municipal l'article paru dans la Dépêche du 03/11/2015 suite auquel une procédure judiciaire pour diffamation et injure a été engagée.

Le dossier présenté par la Communauté des Communes Centre Tarn contre la Dépêche est défendu au nom de la Commune de Montredon-Labessonnié par le cabinet LABRY. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les enquêteurs n'ayant pas retrouvés l'auteur de cet article, le dossier a été classé sans suite.

A ce titre, il appartient à la Commune de prendre en charge sa quote-part pour un montant 549 € et procéder au mandatement de ce montant au Cabinet LABRY.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Pour 13 – Abstentions : 1 - Monsieur le Maire ne prend pas part au vote - autorise Monsieur le Maire de procéder au mandatement de 549 € au Cabinet LABRY.

10- Indemnités d'astreinte et de permanence des agents des Services Techniques à compter du 01/10/2017.

Monsieur le Maire rappelle la délibération que le Conseil Municipal a prise le 27 mars 2017 pour la mise en place d'un service d'astreinte.

Il rappelle les contraintes liées aux astreintes notamment :

- l'agent a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail et que la permanence correspond à l'obligation faite à un agent de se trouver sur son lieu de travail habituel, pour nécessité de service, un samedi, un dimanche ou lors d'un jour férié ;
- les agents des Collectivités Territoriales bénéficient d'une indemnité ou, à défaut, d'un repos compensateur lorsqu'ils sont appelés à participer à une période d'astreinte, avec ou sans intervention, ou de permanence.

Monsieur le Maire propose d'instaurer le régime des astreintes et des permanences, ainsi que les indemnités qui s'y rattache. Il informe que le Comité Technique du Centre de Gestion du Tarn, en date du 10 Avril 2017, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal DECIDE, après en avoir délibéré,

Que les agents titulaires exerceront des astreintes dans les conditions suivantes :

Article 1° : Mise en place des périodes d'astreinte.

Pour assurer une intervention des agents affectés au Service Eau et Assainissement des périodes d'astreinte classique de sécurité et d'exploitation sont mises en place :

Service Eau :

- * ouvrages d'eau potable,
- * manque d'eau,
- * ouverture et fermeture de vannes si intervention urgente sur réseau,
- * surveillance pompage.

Service Assainissement :

- * intervention en cas de grosses pollutions sur cours d'eau,
- * disfonctionnement majeur STEP,
- * surveillance fonctionnement stations.

Sont concernés 3 emplois d'Adjoint Technique, 1 emploi d'Agent de Maîtrise appartenant à la filière technique.

Article 2° : Interventions

L'autorité territoriale propose d'organiser les astreintes du personnel comme suit :

- * mise en place de période d'astreinte :
 - 1 agent par semaine.

Toute intervention lors des périodes d'astreintes sera récupérée selon les barèmes en vigueur au 1° Octobre 2017 soit :

Service concerné : * Filière Technique
Périodicité : * 1 semaine d'astreinte complète 159.20 €

Détail des horaires d'astreinte :

- l'astreinte semaine complète du lundi 8 h 00 au lundi suivant 8 h 00.

Le Conseil, après avoir délibéré à l'unanimité:

. **DECIDE** : de mettre en place, à compter du 1° OCTOBRE 2017 des astreintes dans les conditions précitées.

. **PRECISE** que :

- les taux des indemnités seront revalorisés automatiquement, sans autre délibération, en fonction des revalorisations réglementaires qui pourraient intervenir,
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget ou s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.

. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile afférent à ce dossier.

11- Prise en charge de la facture du feu de la St Jean

Monsieur le Maire précise que ce point ne sera pas abordé au conseil de ce soir. Il avait été fixé suite à un problème de facturation.

12- Mise à disposition des terres et bâtiments agricoles – modalités et tarifs -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

- La commune est propriétaire des bâtiments agricoles :

Référence cadastrale	Lieu-dit
section DH N°336	L'Ausidou

- La commune est propriétaire des terres agricoles :

Référence cadastrale	Lieu-dit
section DM N°444	Montredon-Labessonnié (en partie)
section CK N°77	Puech de Loule
section DH N°401	L'Ausidou (en partie)

A ce jour, ces parcelles et bâtiments sont mis à disposition à titre gracieux. Monsieur le Maire propose qu'à compter du 01/11/2017:

- Une mise à disposition annuelle des bâtiments au tarif de 1 200 €/an ;
 - Une mise à disposition annuelle des terres pour la récolte d'herbe au tarif de 100 € par hectare/an.
- Le Conseil, après avoir délibéré à l'unanimité:

. **DECIDE** : de mettre à disposition temporaire une partie des parcelles et bâtiments communaux référencés ci-dessus.

D'appliquer les tarifs suivants : 1 200€ par an pour la mise à disposition des bâtiments et 100€ par an et par hectare pour la mise à disposition des terres.

. **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ces mises à dispositions.

13- Questions diverses

13a- Prise en charge des frais de déplacement scolaire - commémoration au Mémorial – :

Monsieur MARTINEZ Jean, Conseiller Municipal rapporteur, informe l'Assemblée que, dans le cadre la cérémonie nationale d'hommage aux Harkis et autres membres de formations supplétives, les écoles publiques et privées de Montredon-Labessonnié ont été invitées par la Préfecture du Tarn à se rendre au Mémorial de Montredon-Labessonnié, le 25 septembre 2017.

Monsieur MARTINEZ Jean propose au Conseil Municipal de prendre en charge les frais de transports qui s'élèvent à 125,00 € selon le devis présenté.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge les frais de déplacement des écoles de Montredon-Labessonnié, tels que précisés ci-dessus.

13b- Mise à disposition cuisine salle de réunion :

Monsieur le Maire rappelle que tous les mois Madame Anne Françoise DESESTRET propose une vente de vêtements qui se déroule dans la cuisine et la salle de réunion. Il précise que c'est une offre qui n'est pas proposée par les commerçants de la commune donc ne créant aucune concurrence.

Il informe l'Assemblée de la gratuité de la mise à disposition de ces salles. Il propose d'établir un tarif « hiver » de 15€, par location, valable du 01/11 au 31/04 étant donné la nécessité de chauffer les salles sur cette période. Ce tarif ne s'appliquera que pour le commerce de Madame Anne Françoise DESESTRET sis 7 rue Saint Foy 81100 CASTRES immatriculé au registre des commerces sous le numéro Siret 821 344 090 000 13.

Monsieur le Maire rappelle que les commerçants du marché bénéficient d'un branchement eau et électricité gratuitement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient la proposition de mettre en place un tarif « hiver » pour la période du 01/11 au 31/04 pour le commerce mentionné ci-dessus;
- fixe le montant à 15€ à chaque utilisation sur la période citée.
- retient la proposition de mettre en place un tarif « hiver » pour la période du 01/11 au 31/04;
- fixe le montant à 15€ par location sur la période citée.

13c- Centre Tarn :

Monsieur TESSEYRE, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée que dans le cadre du projet de changement de Communauté de Commune plusieurs séances de travail ont eu lieu avec la Communauté de Commune Centre Tarn et la Communauté de Commune Sidobre Vals et Plateaux des Monts de Lacaune.

Avec la Communauté de Commune Centre Tarn, le travail portait essentiellement sur la synthèse financière, l'avenir des éléments du patrimoine tels que la médiathèque qui pourrait redevenir communale et d'autres structures qui resteront intercommunales et seront transférées à la Communauté de Commune qui pourrait être intégrée. Monsieur TESSEYRE évoque les conséquences du départ de Montredon-Labessonnié, le seuil d'habitants de Centre Tarn devenant inférieur à 8 500 habitants celle-ci sera amenée à fusionner avec une autre communauté de commune.

Monsieur TESSEYRE précise que les démarches administratives ainsi que le transfert de propriété feront changement pourrait être effectif au 1^{er} janvier 2019.

Avec la Communauté de Commune Sidobre Vals et Plateaux des Monts de Lacaune les séances travail ont été constructives, il a été évoqué le problème des ordures ménagères qui nécessitera probablement une convention de prestation de service entre les deux Communautés de Communes.

Monsieur le Maire précise, que le 4 octobre à 9h30, il a un rendez-vous avec le Sous-Préfet à ce sujet.

13d- Travaux :

- CET INFRA :

Monsieur le Maire convie le Conseil Municipal le jeudi 12 octobre à 10 h à une réunion d'échange autour des plans de l'aménagement du centre-bourg avec la société CET INFRA.

Des remarques et suggestions de modification soulevées par certains Conseillers vont être transmises à CET INFRA.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition des habitants les plans du projet d'aménagement du centre-bourg.

- Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le courrier électronique adressé à la mairie par le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc concernant une aide pour le financement de travaux de rénovation d'énergique. Il propose de demander cette aide pour la prise en charge des combles de la mairie et le remplacement de la chaudière de la salle polyvalente.

- Abribus :

Madame Gilberte ASSEMAT, Conseillère Municipale, expose la nécessité d'installer des abribus au Pradel et à Bellegarde. Monsieur le Maire explique qu'il a été destinataire d'une demande écrite des parents d'élèves du Pradel. Madame Gilberte ASSEMAT se pose la question de déplacer des abribus inutilisés sous réserve qu'ils soient de propriété communale. Elle se charge de se renseigner.

13e- Culture et sport :

- Salon du livre

Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURCQ, Adjoint au Maire en charge du secteur culturel, signale que 80 auteurs et maisons d'éditions se sont inscrits pour participer au salon du livre qui aura lieu le 29 octobre 2017. Il annonce une partie du programme : exposition de livres d'Art de la Bibliothèque départementale du Tarn ainsi qu'une conférence de Monsieur Max ASSIÉ sur Émile COMBES « le petit père de la laïcité ».

Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURCQ précise qu'une annonce paraîtra dans la presse.

- VTT :

Madame Françoise MAURIE, adjointe au Maire, annonce la mise en place sur le Foirail d'un nouveau panneau signalétique d'un circuit en VTT qui est placé à proximité d'un point d'eau. Elle précise qu'il faudrait installer un panneau indiquant le point de départ de la randonnée en VTT.

Monsieur le Maire fait part de son mécontentement : lors de l'inauguration du circuit en VTT et démonstration, la journaliste locale a voulu se procurer une pochette sur les randonnées en VTT, vendue 5€ par l'office de tourisme, afin d'écrire un article pour la promouvoir. Celle-ci lui a été facturée. Il trouve cet acte malvenu étant donné que l'acquisition de cette pochette permet d'écrire l'article de presse afin de promouvoir cette pochette.

- *Country Club :*

Madame virginie BERNOU remercie le Country Club qui s'est porté volontaire pour animer les activités péri-scolaires à titre gracieux dans les écoles de la Sigourre et des Fournials.

13f- Loisirs:

- *Marché automnal :*

Madame Françoise MAURIE, adjointe au Maire, avise le Conseil Municipal que le 15 novembre aura lieu le marché automnal. L'information est diffusée sur le site internet de la Commune ainsi qu'à l'office de tourisme intercommunal. Elle précise que des artisans et commerçants ont déjà commencés à s'inscrire.

13g- Communication:

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal concernant l'édition des agendas 2018 communaux, il rappelle que le contrat est de 3 ans.

- Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURCQ, Adjoint au Maire en charge de la communication, fait-part à l'assemblée de la mise en place de 2 panneaux d'affichage publicitaire, l'un au niveau de l'office de tourisme et l'autre à proximité du cinéma. Ces panneaux seront fournis à titre gracieux seule la pose incombera aux services municipaux. Il propose de mettre un plan de la commune sur une face et sur l'autre de mettre des affiches diverses.

Madame Gilberte ASSEMAT, Conseillère Municipale, soulève le problème de visibilité et de stationnement des parents d'élèves au niveau du cinéma. Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURCQ propose d'attendre la proposition d'emplacement proposé par le prestataire et de faire remonter les commentaires à ce moment-là.

La séance est levée à 22h40.

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 Septembre 2017

	NOM Prénom	Signature
	CHAMAYOU Jean-Paul	
	TESSEYRE Christian	
	MAURIE Françoise	
	PATTE de DUFOURCQ Dominique	
	BERNOU Virginie	
	COMBELLES Jean-François	
	ROBERT Marie-Claude	Absente
	MARTINEZ Jean	
	ASSÉMAT Gilberte	
	BAÏSSE Christian <i>(représenté par Mme BERNOU)</i>	
	SALVAYRE Maddy	Absente
	ROUMÉGOUS Bénédicte <i>(représentée par Mme MAURIE)</i>	
	COMBES Didier <i>(représenté par M. MARTINEZ)</i>	
	HUET Claude	Absente
	BRU Jean-Marie	
	ALIBERT Sophie	
	ROUQUIÉ Christian	
	RÉGY Marie-Laure	Absente
	AUGÉ Bernard	Absent